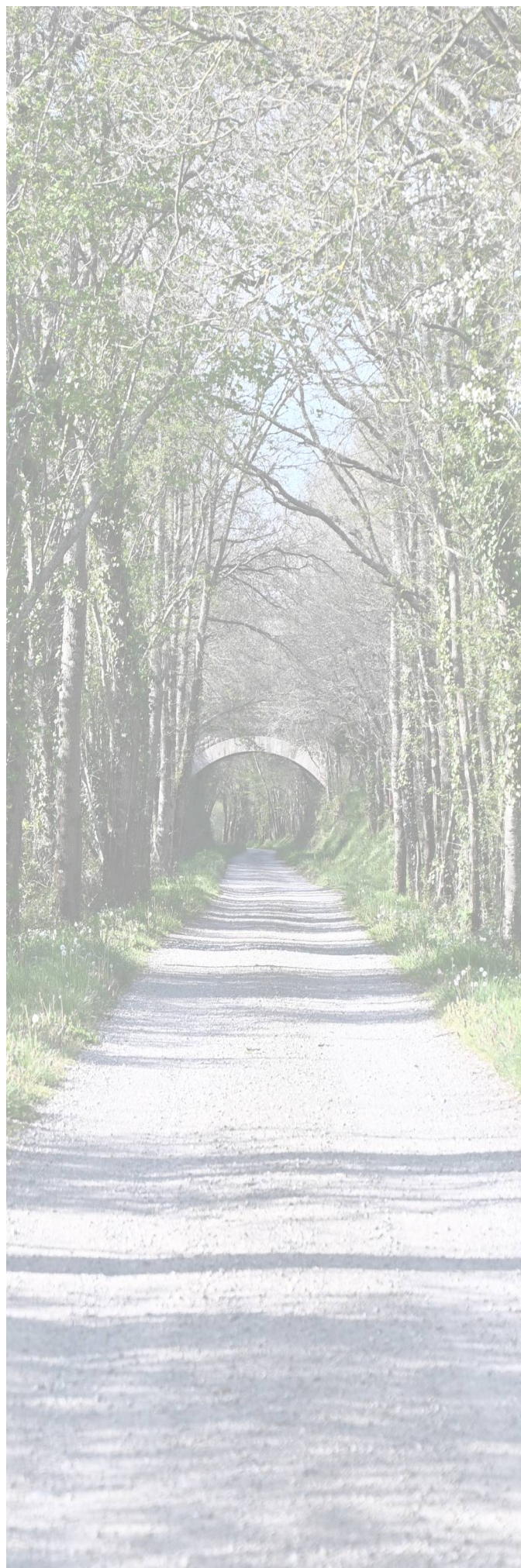


Commune de la Chapelle-Baloue

Bulletin Municipal 2021





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	4
EQUIPE MUNICIPALE	5
COMMISSIONS COMMUNALES	6
BUDGET DE LA COMMUNE	8
VIE DE LA COMMUNE	11
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	13
EAU ET ASSAINISSEMENT	15
INTERCOMMUNALITÉ	20
VIE ASSOCIATIVE	21
HISTOIRE ET PATRIMOINE	22
INFOS DIVERSES	24

Contact :

Mairie de la Chapelle-Baloue
9 route de Crozant – 23160 La Chapelle-Baloue

Horaires d'ouverture au public :

- lundi : de 14h à 17h (*fermé les semaines paires*)
- mardi à vendredi : de 14h à 17h

Accueil téléphonique : 05 55 63 53 85

Courriel : contact@lachapellebaloue.fr

Le présent bulletin annuel est édité par la commune de la Chapelle-Baloue.

- * Directeur de publication : Beatrice Gomes
- * Rédacteur en chef : Jean Marie Bonnefont
- * Rédaction : Jérôme Padelou

Publication : mai 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Chapelloises, chers Chapellois, chers concitoyens,

Je vous remercie très chaleureusement pour votre confiance renouvelée lors des élections de mars 2021 qui a permis de compléter notre belle équipe. Nous souhaitons la bienvenue au sein du conseil municipal à Florian BOLGAR, Aurélie BRIANT, Valentin GRASSET, Claude MAILLARD et Michèle PICOTY.

Notre équipe est à présent unie et solidaire. Elle est diverse et représentative, dynamique et motivée. Elle est riche de compétences variées et complémentaires.

Je remercie également les autres membres du conseil municipal pour leur grand professionnalisme, leur énergie, leur implication de tous les jours et leur disponibilité 7 jours sur 7. Votre présence à mes côtés est précieuse.

Je tenais à exprimer également toute ma reconnaissance aux agents de la commune, pour leur contribution au quotidien, pour leur dévouement sans faille et leur professionnalisme.

Notre mandat se poursuit dans des circonstances inédites, avec toujours cette crise sanitaire en toile de fond : le couvre-feu, le port du masque obligatoire, les campagnes de vaccination, les jauges lors des rassemblements... Des conditions qui continuent à nous limiter personnellement et collectivement dans nos actions au quotidien, mais aussi dans nos projets.

Que toutes les Chapelloises et les Chapellois sachent qu'ils peuvent compter sur la solidarité du maire de la Chapelle-Baloue et de l'ensemble des élus du conseil municipal. Nous les aiderons avec les moyens qui sont ceux d'une petite commune de 130 habitants, mais toujours avec cœur et dévouement.

Cette période nous incite aussi à montrer l'exemple d'un monde plus vertueux et plus proche des citoyens. Nous devons prendre toute notre part dans la transition écologique et énergétique. Dans chacun de nos projets, nous prendrons en compte cette dimension du respect de l'environnement et du développement durable, comme pour le fleurissement des espaces verts, l'isolation des bâtiments communaux ou l'éclairage public...

Il me paraît par ailleurs absolument nécessaire de renforcer le lien social, tellement ébranlé ces derniers temps et pourtant si vital dans la vie d'un bourg. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà planifié des actions dans le cadre du « comité lien social ».

Faire revivre la boulangerie et valoriser les commerces locaux sont des exemples de projets qui me tiennent particulièrement à cœur. Car les commerces de proximité sont bien plus que des commerces, ce sont des lieux de rencontre, d'échanges et de partage.

Notre projet de bibliothèque, par ses missions sociales et en tant que service de la commune, pourrait s'intégrer parfaitement dans cette dynamique de revalorisation en faveur du lien social.

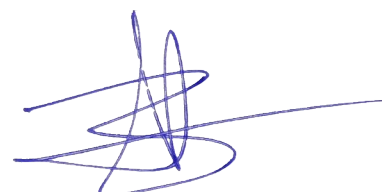
Le travail ne manque pas !

Nous comptons aussi sur les bonnes relations entretenues avec nos partenaires institutionnels que sont entre autres le département de la Creuse et sa présidente Valérie SIMONET, la Préfecture et sa préfète Virginie DAPHEUILLE ainsi que la Communauté de Communes du Pays Dunois et son président Laurent DAULNY.

Nous agissons toujours avec le souci de la bonne gestion des deniers publics, sans oublier notre engagement de servir l'intérêt général. Nous serons aussi novateurs car nos projets exigent aussi de faire des choix dans un contexte financier toujours difficile et contraint.

Prenez soin de vous, de vos familles et amis !

La Maire, Béatrice GOMES



ÉQUIPE MUNICIPALE

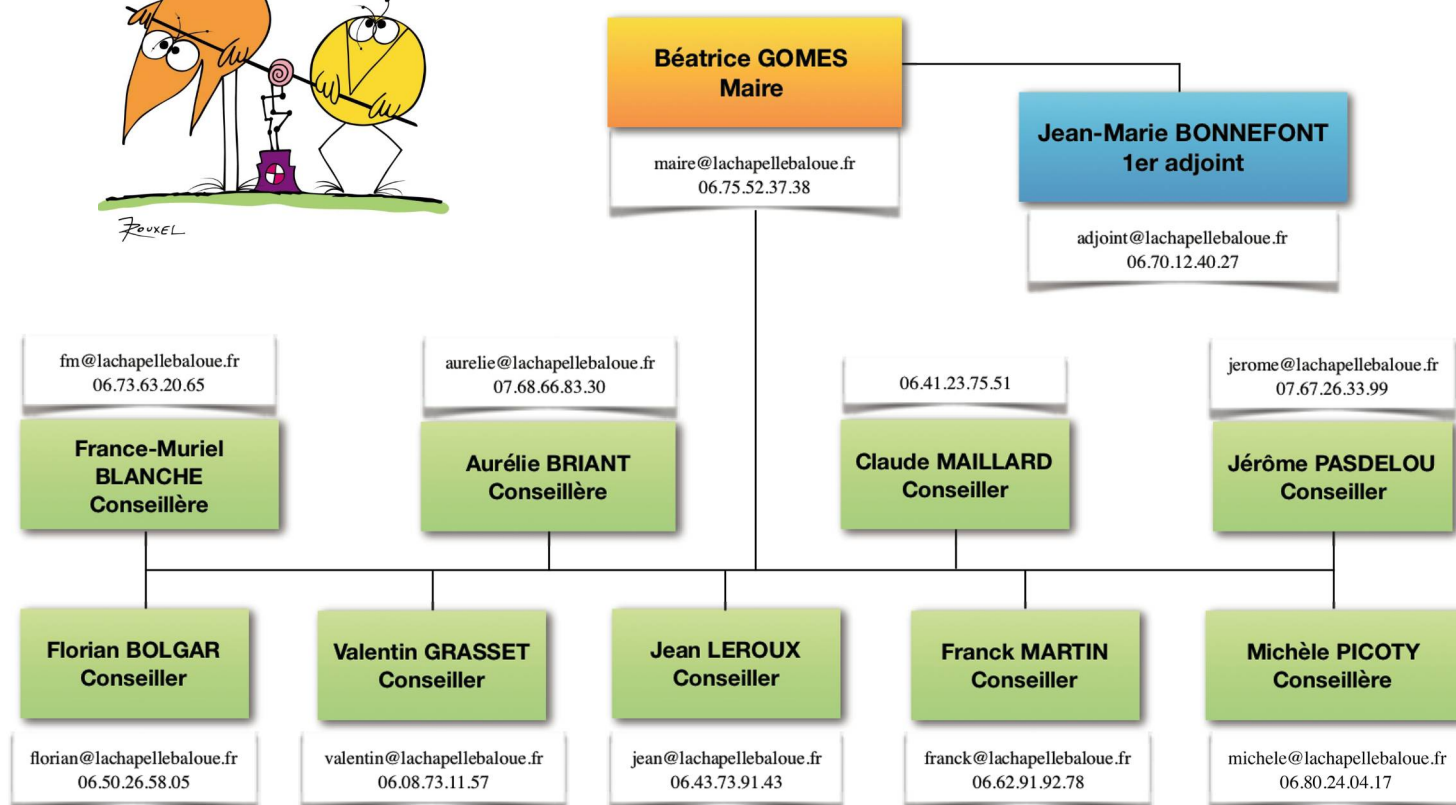
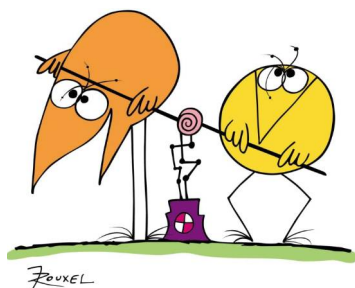
Suite à la tenue des élections municipales partielles les 21 et 28 mars 2021, le conseil municipal est à nouveau au complet, et va pouvoir se remettre pleinement au travail afin de faire progresser les nombreux chantiers qui sont à mener pour l'amélioration de notre vie communale.

Les commissions de travail ont été constituées pour mener à bien ces différents chantiers. Une partie de ces commissions est de nature administrative, et est liée au fonctionnement départemental ou intercommunal. Une autre partie de ces commissions est gérée par la commune, **les habitants sont invités à participer aux travaux des commissions**, en renfort de l'équipe municipale. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Au vu de l'ampleur des tâches qui nous attendent, la mairie a l'intention de recruter un **contrat de service civique** en renfort de l'équipe communale. Si vous pensez entrer dans le cadre de ce service civique, vous pouvez poser votre candidature en vous adressant au secrétariat de la mairie ou en adressant un courrier électronique à : secretariat@lachapellebaloue.fr



Organigramme du conseil municipal



COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions suivantes sont obligatoires ou correspondent à une représentation de la commune vis-à-vis de l'intercommunalité, du département, de la région ou de l'Etat.

INTERCOMMUNALITE ⁽¹⁾		
GOMES Béatrice BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire Suppléant	
CHARGES TRANSFEREES – CLECT		
BOLGAR Florian BONNEFONT Jean-Marie PASDELOU Jérôme	Titulaire Suppléant Suppléant	
EVOLIS 23 – VOIRIE ET DECHETS		
GRASSET Valentin BOLGAR Florian	Titulaire Suppléant	
ENERGIE – SDEC 23		
PASDELOU Jérôme GRASSET Valentin BONNEFONT Jean-Marie BLANCHE France-Muriel	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	
INFORMATIQUE – SDIC23		
BOLGAR Florian BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire Suppléant	
SIASEBRE		
Compétence transférée à l'intercommunalité		
REVISION LISTE ELECTORALE		
BLANCHE France-Muriel	Déléguée	
INCENDIE ET SECOURS – SDIS 23 ⁽¹⁾		
GOMES Béatrice BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire Suppléant	
ACCESSIBILITE – CIPH		
GOMES Béatrice BLANCHE France-Muriel LE ROUX Jean BRIANT Aurélie	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	
IMPOTS DIRECTS – CIID		
GOMES Béatrice BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire Suppléant	
ACTION SOCIALE – CNAS ⁽¹⁾		
GOMES Béatrice BONNEFONT Jean-Marie TOURTEAU Carine	Titulaire Suppléant Agent	
TELECOM – DORSAL / ORANGE		
BOLGAR Florian		Correspondant
DEFENSE		
LE ROUX Jean		Correspondant
TEMPETE		
MAILLARD Claude BOLGAR Florian		Correspondant Correspondant

(1) Le Maire et le 1^{er} adjoint sont automatiquement membres de ces commissions.

Le rôle du SIASEBRE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, Cazine, Brézentine)

Le SIASEBRE est une collectivité territoriale. 16 communes du Nord-Ouest de la Creuse le composent. Elles appartiennent aux bassins versants de 3 cours d'eau principaux que sont : la Sédelle, la Cazine et la Brézentine et d'un chevelu dense. Son territoire se situe en tête du bassin Loire-Bretagne. Légalement, l'entretien des cours d'eau et de leurs berges revient aux propriétaires riverains. Autrefois, ceux-là en tiraient des contreparties, tombées de nos jours en grande partie en désuétude. Ce manque d'intérêt, doublé du cumul de pratiques inadéquates, provoque d'importantes dégradations.

Le rôle de la Commission Intercommunales des Impôts Directs (proposition sans délibération)

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation. Ces derniers visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Consulter la rubrique dédiée à la réforme des valeurs locatives.

Le rôle de la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPH)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a posé deux principes novateurs pour guider l'action publique et privée en matière d'accessibilité : la prise en compte de toutes les natures de handicaps ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité et son intégralité. Pour atteindre ces deux objectifs, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit la création de commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Les comités suivants sont des groupes de travail agissant au niveau de la commune. Il est rappelé que les habitants peuvent participer à ces comités même s'ils ne sont pas conseillers municipaux.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION & INFORMATIQUE</p> <p>BOLGAR Florian Titulaire BONNEFONT Jean-Marie Suppléant GOMES Béatrice Suppléant PASDELOU Jérôme Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">AUTONOMIE</p> <p>PASDELOU Jérôme Titulaire BOLGAR Florian Titulaire BONNEFONT Jean-Marie Suppléant GRASSET Valentin Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">ASSOCIATIONS</p> <p>GRASSET Valentin Titulaire MARTIN Franck Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">INCENDIE ET SECURITE</p> <p>BLANCHE France-Muriel Titulaire BONNEFONT Jean-Marie Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">TRAVAUX GENERAUX & VOIRIE</p> <p>GRASSET Valentin Titulaire BOLGAR Florian Suppléant BONNEFONT Jean-Marie Suppléant LE ROUX Jean Suppléant MAILLARD Claude Suppléant PASDELOU Jérôme Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">EAU ET ASSAINISSEMENT</p> <p>PASDELOU Jérôme Titulaire BONNEFONT Jean-Marie Titulaire BOLGAR Florian Suppléant MAILLARD Claude Suppléant MARTIN Franck Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">CADASTRE ET PATRIMOINE</p> <p>BLANCHE France-Muriel Titulaire GOMES Béatrice Titulaire BOLGAR Florian Suppléant BONNEFONT Jean-Marie Suppléant PASDELOU Jérôme Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">COMMERCES LOCAUX</p> <p>GOMES Béatrice Titulaire (boulangerie) GRASSET Valentin Titulaire BONNEFONT Jean-Marie Suppléant PASDELOU Jérôme Suppléant PICOTY Michèle Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>BONNEFONT Jean-Marie Titulaire BLANCHE France-Muriel Suppléant LE ROUX Jean Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">FINANCES ET MARCHES PUBLICS</p> <p>BONNEFONT Jean-Marie Titulaire BOLGAR Florian Suppléant PASDELOU Jérôme Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">BOTANIQUE, FLEURISSEMENT & ENVIRONNEMENT</p> <p>PASDELOU Jérôme Titulaire PICOTY Michèle Titulaire BOLGAR Florian Suppléant BRIANT Aurélie Suppléant GOMES Béatrice Suppléant BLANCHE France-Muriel Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">LIEN SOCIAL</p> <p>GOMES Béatrice Titulaire BLANCHE France-Muriel Titulaire BOLGAR Florian Suppléant BRIANT Aurélie Suppléant GRASSET Valentin Suppléant PICOTY Michèle Suppléant</p>
<p style="text-align: center;">SALLE DES FETES – ARISTIDE CARTEAU</p> <p>GOMES Béatrice Titulaire BRIANT Aurélie Suppléant</p>	<p style="text-align: center;">EOLIENNES</p> <p>MARTIN Franck Titulaire PASDELOU Jérôme Suppléant</p>

Le rôle du Comité Commerces Locaux :

Ce comité a comme objectif premier de mener à bien le projet de réouverture d'une boulangerie dans le bourg. Plus généralement, il peut intervenir dans les actions de soutien aux commerces locaux de la commune.

Le rôle du Comité Botanique, Fleurissement et Environnement (CBFE) :

Ce comité vise à promouvoir les activités de culture individuelles ou communes, ainsi que le fleurissement du bourg et des villages. Il veillera également au respect de l'environnement au sein de la commune et à la promotion du développement durable.

Le rôle du Comité Autonomie :

Ce comité vise à aider les personnes qui souhaitent travailler au fonctionnement en autonomie de leur habitation et de leur village, qu'il s'agisse de la récupération d'eau de pluie ou de la production d'électricité et de nourriture, avec l'objectif d'une gestion plus responsable des ressources naturelles.

BUDGET DE LA COMMUNE

L'année 2020 s'est terminée sur le compte de résultat suivant :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 - REALISE		
DEPENSES	Voté	Réalisé
60 - FOURNITURES & STOCK	11332,24	9614,43
61 - SERVICES EXTERIEURS - MAIRIE	9912,8	9967,15
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6469	5176,55
63 - IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	1800	1827
64 - CHARGES DE PERSONNEL	46297,18	43903,91
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	55385,96	51564,79
66 - CHARGES FINANCIERES	1601,57	1638,46
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1324,4	1324,4
68 - AMORTISSEMENTS	11282	11275,3
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	2431	2015
022 – DEPENSES IMPREVUES	0	0
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0	0
73 - IMPOTS ET TAXES	1266,01	942
TOTAL		139248,99
RECETTES	Voté	Réalisé
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	9011,42	0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2635	3694,97
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	26817,39	25552,23
73 - IMPOTS ET TAXES	42224	45487,89
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	56900	53586,7
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	9147,39	8083,33
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	0,96
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2366	2668,68
TOTAL		139074,76
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 - REALISE		
DEPENSES	Voté	Réalisé
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1216	1215,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8641,71	8191,71
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2000	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54674,12	36331,85
23 - PROGRAMMES DE REHABILITATION	8419	0
TOTAL		45738,65
RECETTES	Voté	Réalisé
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	0	0
001 – EXCEDENT REPORTÉ	24828,83	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5000	444,97
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23840	10720,15
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10000	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	11282	11275,3
TOTAL		22440,42

La différence entre dépenses et recettes sur le budget d'investissement s'explique par le fait que nous n'avons pas touché certaines subventions pourtant accordées sur les travaux de la salle de conseil et de mariage. Ces subventions basculeront sur le budget 2021 une fois perçues. La ligne de trésorerie qui a été remboursée ne figure également pas dans les recettes réalisées.

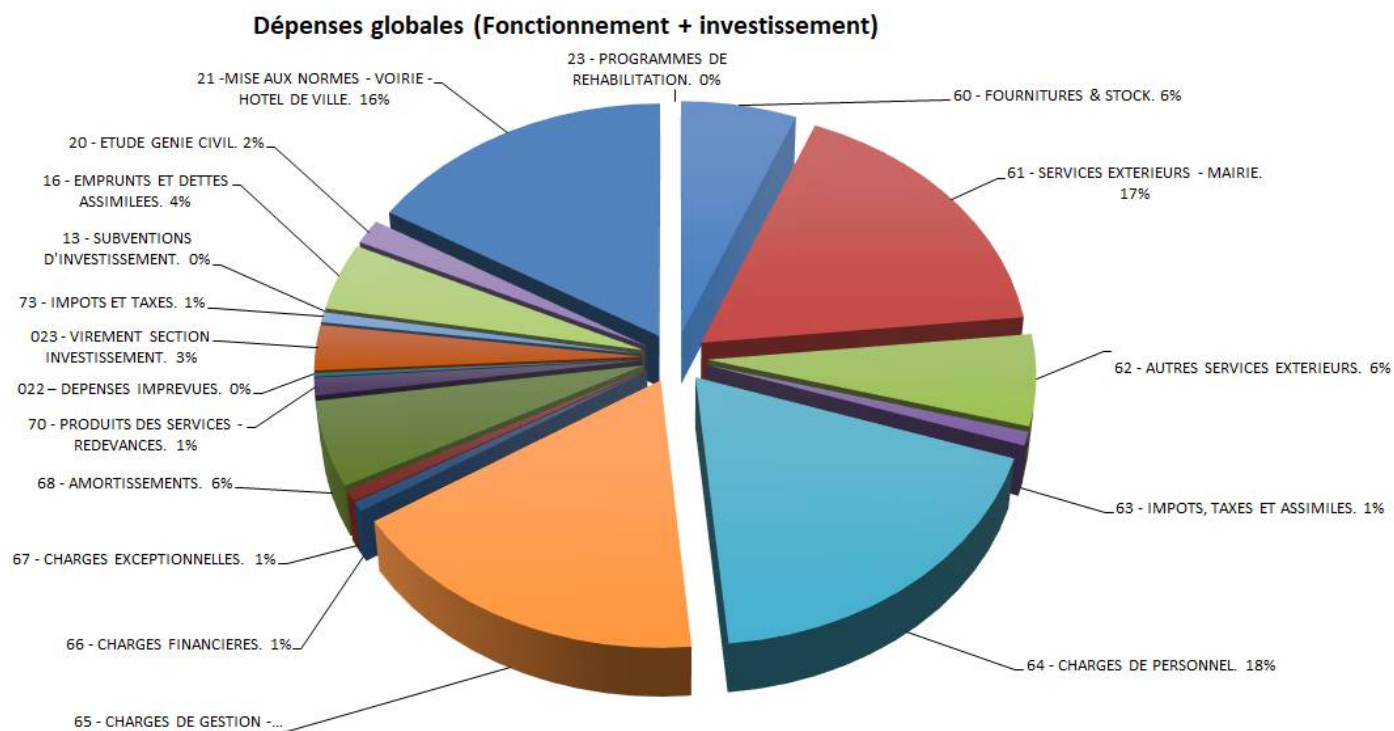
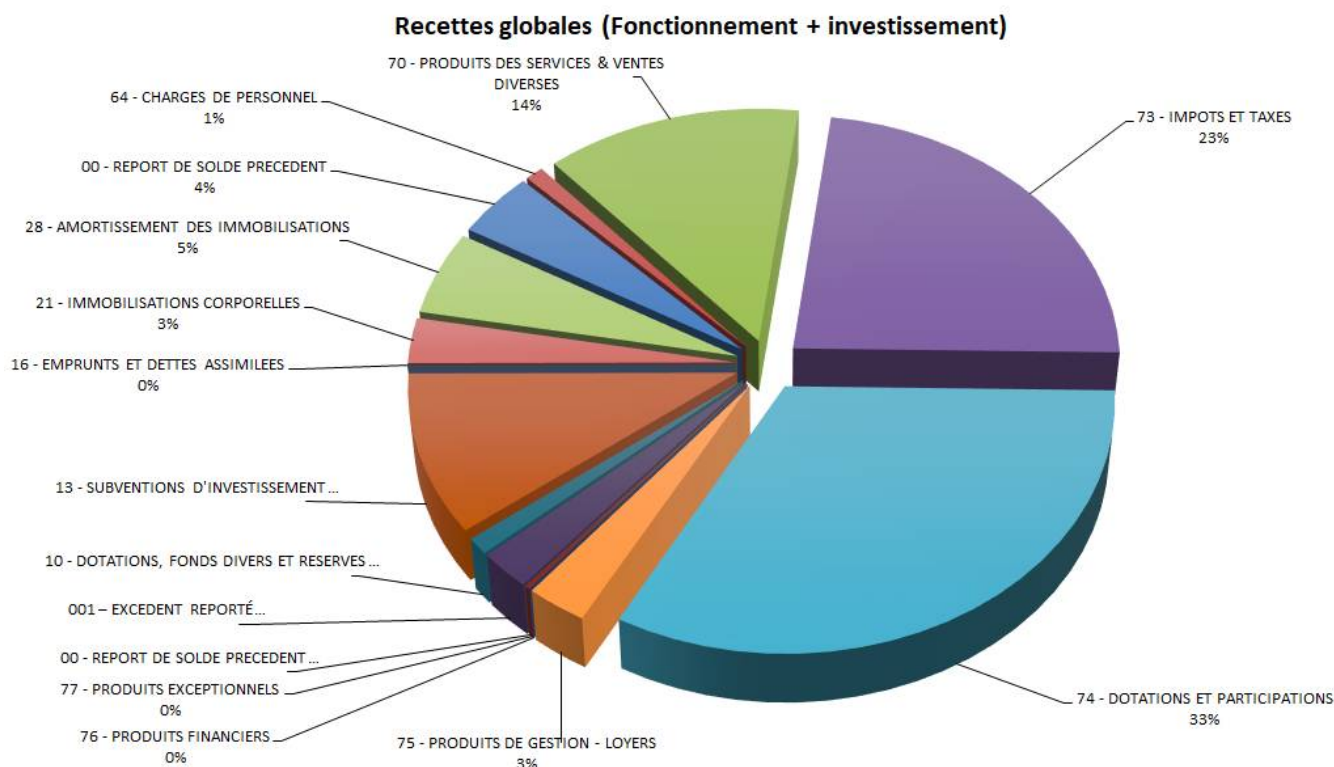
Budget prévisionnel 2021

Les prévisions pour 2021 sont détaillées ci-dessous :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 - PREVISIONNEL		
DEPENSES	Engagé	Proposé
60 - FOURNITURES & STOCK	2778,58	12590,39
61 - SERVICES EXTERIEURS - MAIRIE	14569,53	35771,76
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6151,67	12240
63 - IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	0	1840
64 - CHARGES DE PERSONNEL	8953,94	38140
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	10860,42	35867,78
66 - CHARGES FINANCIERES	376,52	1316,64
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1500
68 - AMORTISSEMENTS	0	11429,86
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	2350	2350
022 – DEPENSES IMPREVUES	0	500
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0	6086,97
73 - IMPOTS ET TAXES	0	1367
TOTAL		161000,4
RECETTES	Engagé	Proposé
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	0	8837
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2018,55	2018,55
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	212	27912
73 - IMPOTS ET TAXES	5656	48076,89
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6458	67755
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	1339,69	5900
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	0,96
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	495	500
TOTAL		161000,4
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 - PREVISIONNEL		
DEPENSES	Engagé	Proposé
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2092,06	9026,64
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3280	3280
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4910,15	33848,36
23 - PROGRAMMES DE REHABILITATION	0	0
TOTAL		46155
RECETTES	Engagé	Proposé
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	0	0
001 – EXCEDENT REPORTÉ	0	5087
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2236,28	2236,28
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	21469,45
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	6086,97
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0	11275,3
TOTAL		46155

Ce budget nous permet d'envisager un peu plus de dépenses, malgré une situation budgétaire toujours délicate. Nous avons notamment dû reporter à l'année prochaine les premiers travaux de réhabilitation du réseau d'eau. Toutefois les comptes de trésorerie sont maintenant assainis : il ne reste que les deux emprunts en cours (appartement de la mairie et station d'épuration).

Le budget prévisionnel 2021 présenté sous forme graphique, pour faciliter la visualisation :



VIE DE LA COMMUNE

Parc éolien sur la commune

La société Avention, qui a repris le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de la Chapelle-Baloue et Saint-Sébastien, a terminé le montage des 4 aérogénérateurs situés à proximité du village de la Deunière.

Le conseil municipal constate, tout comme la majorité des communes alentours, que les projets d'implantation se multiplient dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, et ce d'une façon qui n'est pas maîtrisée convenablement en termes de localisation, d'impacts locaux souvent méconnus du public (perturbation visuelle et sonore, mais aussi souterraine, et potentiellement électromagnétique), mais aussi de retombées financières.

En particulier, plusieurs communes dont la Chapelle-Baloue sont actuellement démarchées pour l'extension du parc éolien existant et l'implantation de nouveaux parcs à proximité.

Ces différents éléments ont conduit le conseil municipal à prendre une délibération le 15 janvier 2021, afin de **s'opposer à l'extension du parc existant, ainsi qu'à toute action de prospection ou étude préalable visant à l'implantation d'un autre parc sur le territoire de la commune**. Il est à noter que la quasi totalité des communes environnantes a délibéré dans le même sens.



Vive le petit commerce de proximité !

Le café « Chez Elaine » change de propriétaire. Le conseil municipal souhaite la bienvenue à **Ronny Turiaf** qui ouvrira les portes de son gîte & espresso bar officiellement le 5 août 2021 à 10h. Vous y retrouverez de la musique douce, du café de spécialité, de la bonne humeur et des petites pâtisseries maison.

Vous pouvez le contacter au : **05 55 63 59 53**



Ça bouge à l'épicerie de la Chapelle-Baloue. Ce commerce de proximité joue un rôle essentiel et est particulièrement plébiscité aujourd'hui en cette période de crise sanitaire.

L'épicerie « Au Cabas de Béa » qui était jusqu'ici tenue par Béatrice Gomes, devient « **Mon Rayon de Soleil** ». Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Besma & Jérôme, qui assureront les livraisons itinérantes ainsi que la boutique située au 31 route de Dun-Le-Palestel.

Dans leur épicerie, Besma & Jérôme proposent des produits frais, fruits et légumes, fromages, conserves, surgelés, produits régionaux et gaz. Le soleil est donc bien au rendez-vous !

Vous pouvez les contacter au : **07 73 09 14 16**

Création d'un site Internet pour la commune

A présent que le conseil municipal est au complet et le Comité Communication et Informatique constitué, nous pouvons démarrer le projet de création d'un site internet pour la commune.

Il s'agit d'une part de faire connaître notre commune, son actualité et son patrimoine, mais aussi de donner les informations essentielles à la vie de la commune, le calendrier des événements, ainsi que de rendre consultables publiquement les comptes rendus des conseils municipaux, les délibérations et arrêtés, comme prévu par la loi. Enfin, nous prévoyons la diffusion en direct des conseils municipaux via les réseaux sociaux.

Plusieurs conseillers ainsi que des habitants se sont proposés pour l'élaboration de ce futur site, qui se veut aussi un espace de travail collaboratif pour toutes les bonnes volontés. Toutes les suggestions sont toujours les bienvenues et vous pouvez adresser les vôtres en écrivant à : **webmaster@lachapellebaloue.fr**

Délibérations du conseil municipal

Depuis son installation en 2020, le conseil municipal a délibéré sur un certain nombre de sujets qui impactent la vie de la commune. Voici la liste des principales délibérations :

15 novembre 2020

- Révision des loyers de l'appartement de l'épicerie et de l'appartement de mairie.

15 janvier 2021

- Opposition à toute extension du parc éolien et aux actions de prospection visant à l'implantation de nouveaux aérogénérateurs sur le territoire de la commune.
- Exemption de 6 mois de loyer pour aider à l'installation des nouveaux épiciers.

6 avril 2021

- Subventions aux associations :
 - 100 € à l'ACCA.
 - 100 € au Comité des Fêtes.
 - 50 € au Comité de Défense de la Gare de St-Sébastien.
 - 50 € à l'amicale des pompiers.
- Subvention de 200 € à l'APVOC pour l'obtention d'un défibrillateur (valeur estimée 1700 €), qui sera installé à l'entrée de la mairie et accessible de l'extérieur.
- Décision de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux pour 2021 (taxe foncière).

11 décembre 2020

- Détermination des tarifs de location de la salle des fêtes, ainsi que les tarifs de photocopie en mairie, afin de mieux valoriser ces services.

- Augmentation de 10 % des tarifs eau et assainissement, afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et l'entretien de la station d'épuration.

15 mars 2021

- Approbation du projet de mise en accessibilité réglementaire des locaux de la mairie, pour un montant de 6429,08 €, permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux locaux publics.

- Projet d'embauche d'un contrat en service civique pour aider les agents communaux aux diverses tâches techniques et administratives. Ce contrat est financé avec un reste-à-charge pour la commune de 107,58 €/mois, à verser directement au volontaire.

- Définition d'une zone de sauvegarde pour les commerces essentiels et l'artisanat local, dans un rayon de 300m autour de l'église et de la mairie, permettant notamment de prévenir les transformations de fonds de commerce en habitation pour les particuliers.

Quelques arrêtés ont également été décidés par Mme la Maire :

- 20 juillet 2020 : Interdiction de divagation des animaux sur la voie publique (à l'exception des chiens et chats).
- 20 juillet 2020 : Obligation du ramassage des déjections canines.
- 05 octobre 2020 : Lutte contre les bruits de voisinage - Restrictions horaires pour les nuisances sonores.

L'ensemble des délibérations et arrêtés est consultable en mairie.

Vaccination contre la Covid-19

Si vous êtes éligible à la vaccination mais pas encore vacciné et avez besoin d'assistance, vous pouvez prendre contact avec la mairie qui vous orientera dans la prise de rendez-vous.



VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

L'équipe municipale est à l'œuvre pour mener divers travaux d'entretien de voirie sur la commune.



L'ancien puits situé au croisement de la route de la Souterraine et celle de Dun-Le-Palestel, laissé à l'abandon, a été dégagé de sa gangue de végétation puis remaçoné par des conseillers municipaux et des habitants. Il s'agissait avant tout de sécuriser ce virage.

Le Comité Botanique, Fleurissement et Environnement profitera de ce dégagement pour installer des fleurs et valoriser l'endroit.

La bouche d'évacuation des eaux pluviales, située sur la route de la Souterraine juste devant le cimetière, qui menaçait de s'effondrer, a été remaçonée par l'agent technique avec l'aide de conseillers afin de sécuriser ce point de passage fréquenté par des engins agricoles.



Des travaux de remblai ont été menés dans les villages de la Deunière et de la Jausée afin de reboucher les trous en bordure de route, avec du tout-venant.

Suite aux travaux de réfection de la voie de Sibilot début mars, le conseil municipal a mis en place un plan d'entretien mensuel visant à maintenir cette voie en bon état. Les conseillers municipaux interviennent une fois par mois pour surveiller l'état de la voie et raser les trous en formation. L'objectif est de préserver cette voie de circulation à moindre coût pour la commune.

Par ailleurs, nous prévoyons l'achat d'une remorque à l'usage de l'agent technique ou des conseillers, pour permettre l'évacuation des déchets verts et le transport des équipements de la commune.

Signalisation

Deux panneaux ont été confectionnés par l'équipe municipale pour compléter les indications de numérotation du village de la Jausée.

Merci à Sarah et Adrien de l'association « l'Action Communautaire » pour leur contribution.



Eclairage public

Le réseau d'éclairage public comportait neuf lampadaires défectueux. Le remplacement intégral des luminaires a été effectué au mois de mars 2021. Le réseau est à présent pleinement fonctionnel.

Par ailleurs, une remise à l'heure de la programmation des villages de la Deunière et de la Jausée a été réalisée par l'équipe municipale, afin d'avoir une plage d'extinction nocturne appropriée (les lampadaires s'allumaient à 4h45 en hiver à la Jausée). L'éclairage est maintenant actif à partir de 6h et jusqu'à 22h. Le bourg reste cependant encore à régler en raison de contraintes d'accès au minuteur.

Mise en valeur de la place Marcel POITRENAUD

Plusieurs activités de réhabilitation sont envisagées pour mettre en valeur la place Marcel POITRENAUD, principal point de passage de la commune, en particulier des pèlerins de Compostelle.

Des travaux d'entretien des bordures ont débuté, incluant l'élagage de végétation qui était susceptible de limiter la visibilité de la route. Un nettoyage et une remise en état de l'abribus sont envisagés. Il s'agit d'un équipement qui ne fait actuellement pas honneur au village, mais qui est encore utilisable et peut tout à fait être réhabilité.



Plus globalement, une action de nettoyage du côté ruisseau est à prévoir, ainsi que le fleurissement qui sera mené par le Comité Botanique, Fleurissement & Environnement. Enfin, un panneau « Attention Village Français » a été acquis sur les fonds propres de Mme la Maire et sera posé sur la place.

L'équipe municipale vous informera régulièrement des travaux de remise en état.

Travaux sur les locaux de la mairie

Les travaux entrepris pour refaire la salle communale touchent à leur fin. Le gros œuvre et l'électricité de cette salle sont terminés et nous espérons pouvoir toucher rapidement le reliquat de subventions.

Cette salle, destinée tout d'abord à accueillir les mariages et les conseils municipaux, aura finalement une autre attribution, puisque le conseil souhaite y voir naître une bibliothèque.

Les travaux ont été commandés sans les peintures qui restent donc à faire, de même que la réfection complète de la salle attenante (ancien vestiaire), puis la mise en conformité pour l'accessibilité

de cette salle aux personnes à mobilité réduite - des sujets qui n'ont pas été prévus dans le projet initial.

Nous comptons sur le travail des conseillers – et l'aide de toutes les bonnes volontés – pour terminer ces travaux à moindre coût. Si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Réseau d'assainissement

Nous en avons parlé dans la Chappelloise #3 : suite à un dégât des eaux conséquent lié à une obstruction globale du système d'assainissement de la mairie, ce dernier a dû être refait en urgence.

Les travaux ont consisté à revoir l'ensemble des canalisations d'assainissement de la mairie et de la salle des fêtes. Nous avons à cette occasion constaté que les eaux pluviales n'étaient que partiellement captées et évacuées, et que leur écoulement était confondu avec les eaux « grises », ce qui ne respecte pas les normes en vigueur.

Nous déplorons également que le contour des fenêtres de la salle nouvellement rénovée soit déjà moisi, faute d'un drainage suffisant. Nous avons donc mis en place un assainissement et un drainage des eaux pluviales séparés. Nous espérons que ces travaux amélioreront les problèmes d'humidité du bâtiment.

Enfin, la remise à plat de l'espace autour de la mairie et de la salle des fêtes prépare le terrain pour la future mise en conformité de l'accessibilité de ces locaux publics.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les efforts pour l'entretien et le maintien en condition opérationnelle de notre réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) se poursuivent.

Nous avons procédé à la remise en fonctionnement ainsi qu'au prolongement d'une canalisation de purge à la Deunière. La ventouse permettant la purge en air du réseau au niveau de Coculet a été dégagée.

Réservoir d'équilibre

Cet organe du réseau, qui prend la forme d'une petite tour carrée située le long de la route de Saint-Sébastien, a été nettoyé et son accès sécurisé. Il s'agit d'un composant nécessaire au maintien d'une bonne alimentation en eau depuis le captage de la Deunière vers le réservoir principal du bourg. Il permet de maintenir une pression adéquate dans cette partie du réseau - et en particulier pour les habitations en amont - en évitant l'apparition de poches d'air dans la canalisation principale.



Outre le fait qu'il était en partie envahi par la végétation - à présent dégagée - aucune serrure n'était présente sur la porte y donnant accès, ce qui présentait une faille de sécurité pour le réseau d'eau. Il est par ailleurs dans un état assez dégradé et nécessitera des travaux de réhabilitation et de maçonnerie.

L'accès à l'ensemble des infrastructures du réseau d'eau et d'assainissement collectif est maintenant sécurisé, en particulier au niveau du captage de la Deunière et du poste de refoulement de la station d'épuration.

Nettoyage du captage

Ces derniers mois, nous avons procédé à trois nettoyages au niveau du captage de la Deunière. Le bac receveur de la source a été brossé et le sable du trop plein évacué. Nous avons également remplacé la crépine d'admission – qui empêche les grosses particules en suspension de partir dans le réseau. Comme on peut le constater l'ancienne crépine était très rouillée et son remplacement était plus que nécessaire.



Enfin, nous avons procédé début mai à un nettoyage du bac de répartition situé au niveau de la station de pompage de la Vaudelière. Ce bac assure la livraison de l'eau captée à la source vers la Deunière et vers le bourg. Les dépôts de sable ont été évacués et les bacs nettoyés, afin de permettre le transport d'une eau la plus claire possible.

Station d'épuration

Les actions d'entretien se poursuivent également au niveau de la station d'assainissement collectif. Une panne intermittente provoque le dysfonctionnement des pompes de refoulement. Le remplacement des relais activant ces pompes est prévu dans les prochaines semaines.

La cabane de service a été dégagée de la végétation environnante, mais son état est très dégradé. Une réfection de ce local est également prévue.

Enfin il est à noter que nous avons trouvé des morceaux de végétaux – ananas par exemple, dans la panière du poste de refoulement. Nous renouvelons notre appel à la vigilance sur le fait de ne pas jeter de déchets dans vos toilettes ! Merci à tous pour votre civisme !



Purge du réseau d'eau

L'ensemble des vannes de purge a été manœuvré et est opérationnel. Toutefois, l'écoulement des purges situées au 2 la Deunière, et au 1 La Jaussée devra être réparé ou désobstrué. Nous allons désormais pouvoir procéder à des purges régulières et planifiées de façon à éliminer les particules du réseau tout en minimisant les impacts sur l'eau apportée au robinet.

Les 20 purges de la commune ont été effectuées au moins une fois. Certaines ont été répétées sur demande des usagers, notamment au bourg, au Corps de Garde, à la Jaussée, à l'Age-Boireau et à la Deunière.



Des vannes de secteur et vannes d'usagers, grippées, seront à changer dès que les finances communales le permettront. Un budget annexe spécifique pour l'eau et l'assainissement a été élaboré en mars dernier afin de planifier et étaler ces dépenses durant toute la durée de notre mandat.

La réhabilitation, secteur par secteur, des canalisations fuyardes du réseau sera ainsi rendue possible par une meilleure gestion financière des recettes de la vente d'eau, année après année. La désinfection des réservoirs sera elle aussi réalisée grâce aux recettes de la vente d'eau.

Nous avons progressivement acquis une meilleure connaissance de la topologie et du fonctionnement de notre réseau d'eau. Nous avons ainsi pu alerter la société INFRAALIM qui a revu l'évaluation de son rendement (rapport entre le volume d'eau captée et le volume d'eau distribuée), le passant de 46% à 78%. Cela correspond à la moyenne haute des communes françaises !

Le 2 Petit Josnon devrait pouvoir être raccordé au réseau d'eau potable cette année, selon l'obtention de subventions (DETR : Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux + « Boost'Comm'Unes » : fonds de financement exceptionnel pour les petites communes).

La commune se dotera aussi d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) que les conseillers élaboreront.

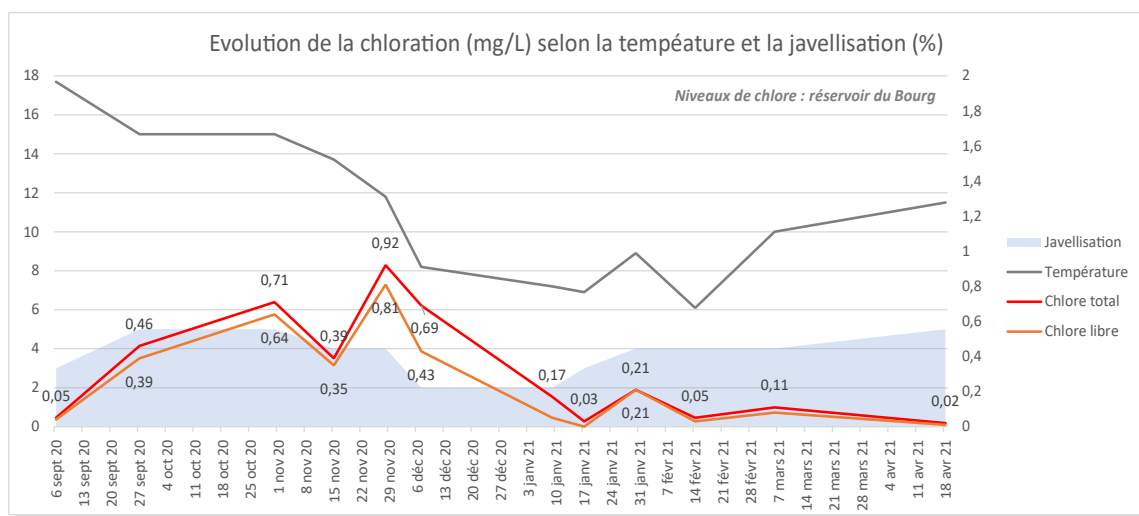
Enfin au niveau départemental, un Syndicat d'Investissement va rapidement voir le jour afin de pouvoir bénéficier des fonds de l'Etat dans le cadre de la sécurisation et de la mutualisation des réseaux d'eau entre les communes voisines qui le souhaitent et en ont la capacité technique (horizon 2022-2026).

Analyse de l'eau potable sur la commune

Les analyses de ces derniers mois montrent que la teneur en chlore reste plutôt faible depuis le mois de janvier, malgré un dosage proche de celui de l'été dernier. Nous sommes en dessous du seuil de sensibilité au chlore, mesuré au robinet. Ces taux faibles ne sont pas gênants tant qu'il n'y a pas de bactéries détectées dans le réseau ce qui est le cas dans le dernier bilan que nous a fourni l'ARS.



Avec l'arrivée du printemps, nous constatons une remontée de la température et du pH. Ce dernier dépasse parfois la valeur de 6, ce qui reste toutefois légèrement en dessous de la norme.



Enfin, l'eau est redevenue claire depuis le début du mois de mars, probablement en raison de faibles précipitations en fin d'hiver. Le débit de la source est bon. Toutefois nous restons vigilants à l'approche de la période estivale, comme cela a été rappelé lors du dernier bulletin de la préfecture.

Dernier rapport d'analyse de l'eau potable

PLV : 00069891 page : 1


**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**
**Destinataires**MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE (communelachapellebaloue@wanadoo.fr)Délégation Départementale
de la CreusePôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine

LA CHAPELLE BALOUE

Prélèvement	00069891	Commune	CHAPELLE-BALOUE (LA)
Unité de gestion	0028 LA CHAPELLE BALOUE	Prélevé le :	jeudi 25 février 2021 à 10h41
Installation	UDI 000023 LA CHAPELLE BALOUE	par :	LDA23 - VALERIE LHOPITEAU
Point de surveillance	000000023 LA CHAPELLE BALOUE BOURG	Motif :	Contrôle supplémentaire
		Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée
		Type visite :	AU

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	9,9 °C		25	
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,10 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE, AJAIN 2301
 Type de l'analyse : DIV Code SISE de l'analyse : 00072985 Référence laboratoire : 21021900797301

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	7 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	1,7 NFU		2	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00069891)

Les résultats de cette contre-analyse mettent en évidence le rétablissement des teneurs en couleur et turbidité au niveau de cette desserte. Cette eau est à nouveau conforme aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique.

Signé à Guéret, le 31 mars 2021

Pour la Directrice,
Le Responsable du Pôle Santé Publique et Santé
Environnementale,

Nicolas PRALONG

Dernier rapport d'analyse de la station d'épuration

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

Département : CREUSE Rapport Annuel 2020
 Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE BALOUE
 Commune d'implantation : LA CHAPELLE BALOUE
 Station : LA CHAPELLE BALOUE/LE BOURG

Code station : 0423050S0001

Caractéristiques de la station

Type de station : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX**
 Communes raccordées :
 Exploitation : **Régie communale**
 Mise en service : **2006**
 Réseau : **Séparatif** Capacité nominale : **4,8 kg DBO₅/j**
 Population raccordable : **80 EH**
 Population raccordée : **12 m³/j**
 Bassin Versant : **LA CREUSE** Milieu récepteur proche : **RUISSEAU SANS NOM**

APPRECIATION GENERALE

Cette petite station fonctionne correctement.
 Le fonctionnement du poste de relevage amont reste à surveiller régulièrement.
 Les massifs filtrants qui ont été curés récemment infiltrent relativement bien au regard de l'âge de la station.
 Le rejet, quantitativement très faible et de bonne qualité, n'a pas d'impact sur le ruisseau malgré son faible débit à l'étiage.
 L'année 2020, marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, a généré des interrogations sur les bonnes pratiques d'exploitation des dispositifs d'assainissement. Si des traces d'ARN viral sont présentes dans les effluents, elles ne génèrent pas de risques additionnels par rapport aux nombreux micro-organismes (bactéries, moisissures, virus, parasites) déjà naturellement présents dans les effluents et dont certains sont pathogènes. Il est donc rappelé aux exploitants la nécessité de prendre en compte les prescriptions de sécurité de l'Institut National de Recherche et de sécurité (INRS) ED6152 qui préconisent notamment de se munir d'équipements de protection individuelle adaptés aux interventions sur la station ou le réseau (tenue adéquate, gants étanches, visière et masque FFP2 lorsqu'il y a risque de projection au voisinage des turbines d'aération notamment et lors des lavages au nettoyeur haute pression). Ces équipements doivent être nettoyés régulièrement et des mesures d'hygiène sont aussi à respecter : lavage des mains, ne pas se toucher la bouche ou les yeux... Enfin, il est aussi important que les personnels soient vaccinés contre le tétanos qui est obligatoire et contre l'hépatite A et B plus la leptospirose qui sont fortement conseillés.

RESULTATS DES VISITES BILANS RÉALISÉES PAR LE SATESE

DATE	CHARGE EN %		RENDEMENTS EN %					METEO	Représentativité de la mesure
	Hydraulique	Organique	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT		
01/04/09	8	5				93	28	SEC	
26/09/11	50	45				96	40	SEC	

SYNTHESE

Entretien/Exploitation : (Excellent, satisfaisant, assez satisfaisant, à améliorer)
 - Satisfaisant

Production annuelle de boues : (Importante, normale, faible, non communiquée)
 - Normale (0 kg de M.S. déclarés)

Eaux parasites :
 - Absence

Programme de visites réalisées

Bilans 24h = 0

Analyses = 0

Tests = 3

14 avenue Pierre Leroux – B.P 17 – 23001 GUERET Cedex – Tél. 05.44.30.25.70 – Fax : 05.44.30.25.71

- 1 -

INTERCOMMUNALITE

Suite à la défusion avec les communautés du Pays Sostranien et de Bénévent-Grand Bourg, la Communauté de Communes du Pays Dunois a revu ses statuts ainsi que son règlement intérieur, récemment validés par les conseillers communautaires.



La communauté de communes met en chantier l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) qui vise à se substituer au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique par défaut, et est assez contraignant. Le PLUi donne des orientations générales notamment en matière de définition des zones constructibles, mais aussi de protection des zones sensibles. Il s'agit d'un projet de territoire, visant à se projeter pour les 20 prochaines années sur l'organisation du territoire et l'aménagement des sols au niveau intercommunal.

Il est à noter que ce PLUi devra intégrer les orientations en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, ce qui inclut donc les réseaux d'eau potable et d'électricité, mais aussi les installations de production d'énergie telles que les éoliennes. Il doit également structurer les sujets de préservation de la biodiversité et surtout prendre en compte la ruralité de nos territoires creusois.

La communauté de communes associe les municipalités dans l'élaboration de ce PLUi. M. DAULNY, président de la communauté de communes, et M. BOQUET, vice-président en charge de l'urbanisme, sont venus présenter aux élus les modalités de ce futur PLUi lors du conseil municipal du 23 avril dernier. La municipalité est appelée à se prononcer sur les orientations de ce futur PLUi concernant la Chapelle-Baloue.

D'autres décisions concernant l'énergie ont été prises, notamment le déploiement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, qui permet au syndicat creusois des énergies (SDEC 23) d'intervenir dans des missions de conseil et d'aide financière auprès des communes en matière de rénovation énergétique.

En termes de commande publique, le conseil communautaire a validé les travaux d'aménagement de l'Office de tourisme communautaire, ainsi que la réhabilitation du centre de loisirs, dont les locaux présentaient des anomalies de couverture et de chauffage.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site de l'intercommunalité : <https://www.paysdunois.fr/>

VIE ASSOCIATIVE

Comité des FETES

Quelle année de tristesse et de frustrations ! Il n'a été possible d'organiser aucune activité avec cette terrible maladie : confinement, déconfinement, reconfinement... même les locations de chapiteaux ont été annulées.

Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quitté cette année et en particulier Madame BRESSOLLIER. Elle participait à toutes nos réunions, nous aidait beaucoup et stockait notre matériel. Elle nous manque beaucoup à tous.

Nous espérons que lorsque ce sera possible, nous pourrons reprendre le cours de nos activités, et que nos amis seront fidèles comme par le passé. Nous adressons nos encouragements au nouveau conseil municipal et vous souhaitons à tous une très bonne année 2021.

Le président, Bertrand CHAPUT

Le mot de l'ACCA

Après une saison compliquée pour l'association en raison de la crise sanitaire, l'ACCA sera heureuse de vous communiquer son actualité à la suite d'une réunion qui se tiendra très prochainement.



Le Colibri de Compostelle est une association qui a pour but l'accueil et l'hébergement des pèlerins qui marchent sur le chemin de Compostelle. Nous mettons à disposition un dortoir pour 6 personnes sur la base d'une participation libre.

La crise sanitaire pèse sur les réservations. Malgré tout, de nombreux marcheurs nous ont déjà prévenus qu'ils passeraient dès la mi-mai dans notre belle commune.

Le président, Valentin GRASSET

Projet de jardin partagé sur la commune

"Il en faut peu pour être heureux, vraiment très peu pour être heureux, il faut se satisfaire de notre terre. Prenez la vie du bon côté, semez, plantez et cultivez, au sein de notre jardin partagé."

Bénéficier d'un jardin collectif, c'est avant tout l'occasion de sortir de chez soi, de se rencontrer, d'exercer une activité relaxante, et de participer à un projet collectif dans la joie et la bonne humeur. Nous souhaitons créer un endroit de convivialité destiné à la production de fruits et de légumes pour notre propre consommation - les productions n'ayant pas vocation à être commercialisées.

Ce jardin aurait aussi une vocation pédagogique et associerait chaque volontaire à notre ambition communale de répondre aux enjeux climatiques de demain, en visant l'autonomie en eau et en électricité. Sur un plan technologique, le projet nous permettrait notamment de mettre en œuvre rapidement une réserve d'eau communale en cas d'incendie à proximité du Petit Josnon.

Une réelle opportunité est aujourd'hui accordée en termes de subventions. Un volet de 50 000 € est en effet alloué au département de la Creuse pour des projets pouvant être déposés tout au long de l'année. Les subventions pourraient aller jusqu'à 80% et les approches innovantes ou expérimentales seront encouragées par le département.

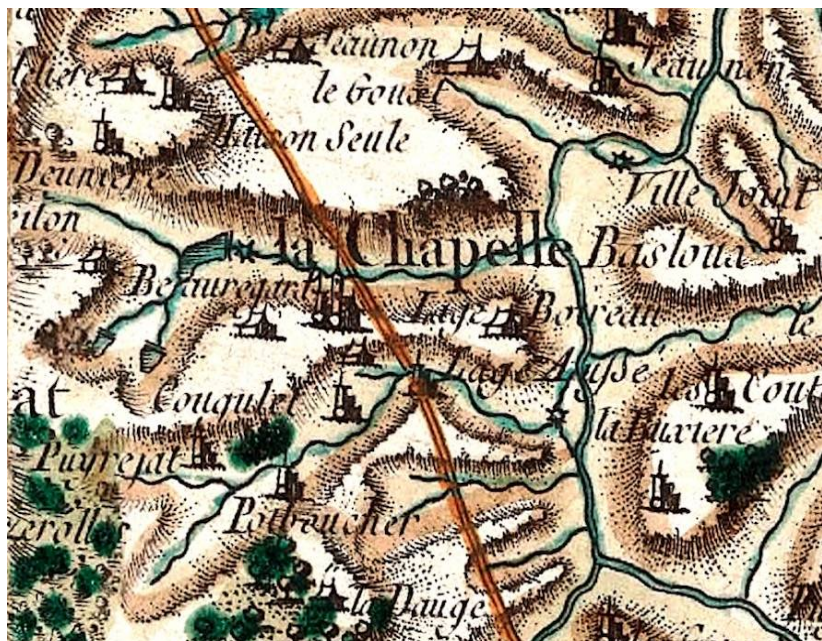
Une douzaine de volontaires sont déjà impliqués dans ce projet. Rejoignez-nous !

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Jérôme PASDELOU :
tel : 07 67 26 33 99 – courriel : jerome@lachapellebaloue.fr



HISTOIRE ET PATRIMOINE

La Chapelle-Baloue est une petite commune comparativement aux lieux connus de notre pays local, tels que Crozant ou la Souterraine. Cependant elle est riche d'histoire et de patrimoine. Nous vous proposons d'en découvrir régulièrement quelques aspects au fil des bulletins municipaux.



Le saviez vous ?

Notre commune ne s'est pas toujours nommée **la Chapelle-Baloue**. De même, les noms des différents hameaux ont évolué au cours du temps, parfois de façon assez curieuse, probablement en raison de la transmission orale des informations ou des erreurs successives de transcriptions.

Les plus anciennes traces de la commune se retrouvent sur les cartes de **Cassini** (première cartographie détaillée française), élaborées pour la région dès 1768. On y trouve alors le village de **la Chapelle Basloux**, entouré du **Petit Jeau non**, de la Deunière, mais aussi de **Couqulet**, ou encore de **l'Age Aussé** qui jouxte l'Age-Boireau (un Age désigne dans la Marche une zone boisée surplombant un point d'eau).

Au fil des cadastres, les noms évoluent. Le bourg devient successivement **la Chapelle Barioux** puis enfin la Chapelle-Baloue. L'Age Aussé deviendra curieusement **la Josset** puis **la Jaussée**. **Peston** deviendra **Peyton**, **Puyrejat** deviendra **Puirajas** et enfin **Puyrajat** ou **Puyrageat**.

Les croix de Crozant

Au delà de son église, la Chapelle-Baloue abrite une partie d'un patrimoine très local connu sous le nom de **croix de Crozant**. Ces petites croix de granite sont implantées à la croisée des routes et chemins sur une zone géographique allant de Saint-Plantaire à Lafat et Fresselines. Sur un total de 51 croix répertoriées, trois d'entre elles sont situées sur notre commune :

- une à l'entrée du bourg en venant de Crozant par le Goux
- une au niveau de l'Age-Boireau
- une à la Jaussée, sur la voie de Sibilot

Bien que leur origine reste mal connue, certaines d'entre elles sont emblématiques, car situées sur le chemin de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces croix ne font l'objet d'aucune mesure de protection de la part de l'Etat. Cependant, une association de sauvegarde s'est créée, visant à sensibiliser les collectivités environnantes.



L'équipe municipale fera de son mieux pour veiller à la préservation de ces croix au même titre que les autres éléments de patrimoine. Il s'agit notamment de les dégager de la végétation pour éviter qu'elles soient détériorées lors des opérations de débroussaillage ou d'élagage.

La municipalité remercie Mme BERTRAND, M. BENOIST et M. DAYEN pour leurs précieuses contributions.

Commémoration

Chaque commune de France dispose d'un monument aux morts de la guerre de 1914-1918.

Entre 1914 et 1918, ce sont plus d'un million trois cent cinquante mille soldats qui sont « morts pour la France ».

Ces hommes ont été mobilisés dans le cadre de la conscription et du service militaire qui durait alors trois ans. Issus de l'ensemble du territoire (métropolitain et ultramarin), ils étaient aussi issus de toutes les catégories socio-professionnelles ; les ruraux étant les plus nombreux.

A la fin de la guerre, dans une commune, ce sont quasiment toutes les familles qui ont été touchées, endeuillées, ayant perdu leurs « enfants ». Le traumatisme a été rude.

Alors, dès 1919 et jusqu'en 1925, chaque commune construit son propre monument aux morts et ce, afin de rendre hommage à tous ses enfants qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la patrie, mais aussi afin d'absorber le choc de l'absence.



En créant ces monuments, les motivations profondes des élus étaient de rendre hommage à leurs soldats morts mais pas uniquement. C'était aussi un moyen puissant de graver le souvenir en un lieu de mémoire partagé. Ils sont quasiment toujours en pierre pour résister au temps : le souvenir doit être éternel ! On retrouve les monuments aux morts le plus généralement au cœur de l'espace public pour être visibles de tous et ils deviennent naturellement le support d'autres souvenirs, comme ceux des morts de la Seconde Guerre mondiale.

En face de notre église se trouve un obélisque sur socle dont nul n'ignore l'existence. Ce support de la mémoire tisse une géographie du souvenir qu'il convient d'enseigner aux jeunes générations. Il donne sens à un espace de rassemblement construit à partir du passé.

Ce monument a été érigé pour commémorer et honorer nos soldats. Ainsi vous trouverez les noms de nos enfants morts pour la France :

Guerre de 1914-1918 :

Emile AUCLAIR
Baptiste BAZIN
Alphone COGNE
Edouard FAUVET
Henri GAGNEUX
Eugène HOLBERT
Albert HOUDAILLE
Marcel JOUHANNET
Célestin PINARD

Guerre de 1939-1945 :

Charles AUCHATRAIRE
Gaston AUDONNET
Emile BOUSSARDON

Ce sont des noms gravés dans la pierre, des noms gravés au cœur de notre commune, qui nous permettent de nous souvenir d'hommes qui ont participé à l'histoire douloureuse de notre pays.

INFORMATIONS DIVERSES**Rappel sur le brûlage des déchets verts**

Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre de tout type de déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année par arrêté préfectoral (à l'exception des agriculteurs qui bénéficient d'un régime d'exemption précisé dans l'arrêté). Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche, recyclés (compostage...) ou dirigés vers les filières appropriées.



Sont appelés déchets verts ménagers : les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, feuilles mortes, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillages issus de particuliers.

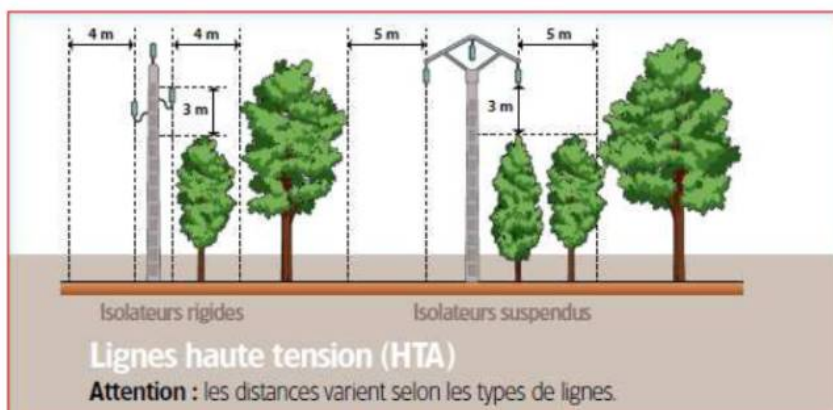
Sont appelés déchets végétaux et sylvicoles : les rémanents de tailles, d'élagages et de coupes d'arbres, de débroussaillages, de dessouchements, issus d'une activité d'exploitation forestière ou agricole, ou provenant d'interventions réalisées dans le cadre de la prévention des incendies.

Toutefois, des demandes de dérogation pourront être sollicitées auprès de la préfecture dans le strict respect des dispositions définies par l'arrêté n° 23-2019-07-03-002 en date du 3 juillet 2019.

Merci de votre compréhension et de votre bon sens, particulièrement en période de sécheresse à l'approche des beaux jours.

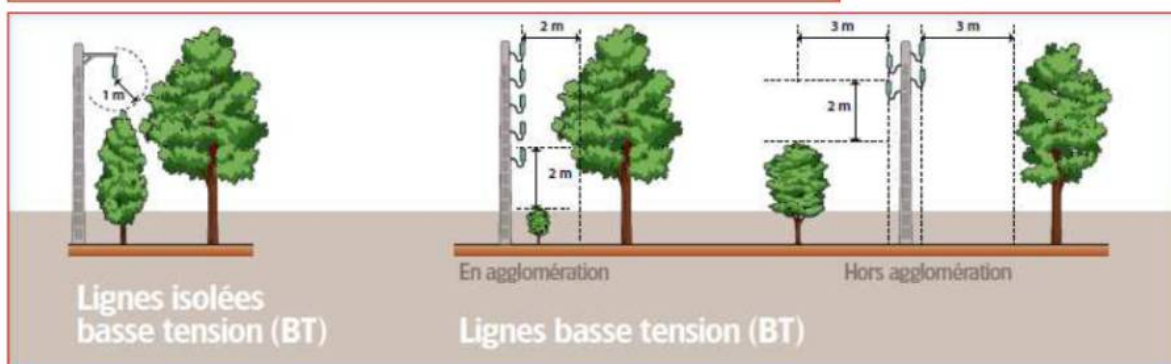
Augmentation de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM)

Evolis 23 nous informe d'une **augmentation de 6 %** de la part fixe de la taxe sur les ordures ménagères pour 2021 (cette part fixe représentant environ 80 % de la taxe totale). Cette augmentation a été décidée par Evolis, essentiellement pour des raisons de difficultés budgétaires, partiellement liées à la crise Covid-19. Pour rappel, cette taxe porte uniquement sur les ordures ménagères non recyclables.

Rappel sur l'élagage des arbres et végétaux

Dans un souci de sécurité, Enedis recommande de ne pas laisser se développer la végétation sous les lignes.

Chaque fois que possible, les distances indiquées dans la NFC 11-201 seront augmentées d'au moins 1 m.



Données météo

Une station météo a été installée par un habitant de la Jaussée, permettant de mesurer l'ensoleillement, les températures, les précipitations et le vent. Elle est mise à disposition du public après création d'un compte utilisateur (gratuit) : <https://www.ecowitt.net/home/index?id=36476>. Ces données seront intégrées sur le futur site web de la commune pour un accès facilité.

Appel aux dons pour le CBFE !

Le Comité Botanique, Fleurissement, et Environnement s'est réuni le 1^{er} mai. Outre les actions décidées en séance, le constat est fait que nous manquons cruellement de matériel pour mener à bien nos actions. Ainsi nous faisons appel aux dons de tout matériel susceptible de nous être utile : pelles, râpeaux, arrosoirs, etc...

Merci pour votre générosité !

Opération « préau propre »

Le préau attenant à la mairie (coté est) qui était bien encombré depuis plusieurs années a été vidé et nettoyé, pour permettre notamment à l'agent technique d'y abriter du matériel d'entretien.



Boite à idées

Le conseil municipal rappelle qu'une boîte à idées se trouve au secrétariat de la mairie. Vous pouvez utiliser le coupon ci-dessous pour nous soumettre vos suggestions. Le conseil les étudiera toutes avec soin et sérieux.

Élections régionales et départementales

Malgré le contexte sanitaire, les élections régionales et départementales se tiendront bien **les 20 et 27 juin prochains**.

La municipalité lance un appel aux bonnes volontés pour la tenue des bureaux de vote. Il s'agit en effet de tenir deux bureaux en parallèle étant donné qu'il y a deux scrutins le même jour. Nous avons en particulier besoin de scrutateurs.



BOITE A IDEES : SUGGESTIONS POUR L'EQUIPE MUNICIPALE

Nom : Prénom : Date :

Adresse :

Vos suggestions :

.....

Merci de déposer vos suggestions dans la boîte à idées disponible au secrétariat – Mairie de la Chapelle-Baloue, 9 route de Crozant – 23160 la Chapelle-Baloue

NUMEROS UTILES**Santé :**

SAMU	: 15
Pompiers	: 18
Médecin de garde	: 05.55.41.82.02
RESOGARDE (médecins)	: 3237
Pharmacie BARAILLE-Saint-Sébastien	: 05.55.63.50.59
Ambulances MAQUIN	: 05.55.63.50.71
Ambulances PIERRE	: 05.55.63.01.31

Gendarmerie :

Gendarmerie de DUN-LE-PALESTEL	: 05.55.89.00.18
Gendarmerie de LA SOUTERRAINE	: 05.55.63.17.17

La Poste

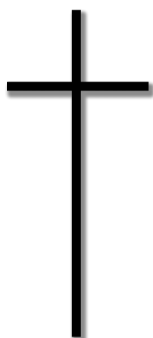
Bureau de Saint-Sébastien	: 05.55.14.00.43
---------------------------	------------------

Trésor Public

Bureau de la Souterraine	: 05.55.63.05.67
--------------------------	------------------

Action Sociale LA SOUTERRAINE :

- UTAS (assistante sociale : Mme Virgine FAURIE)	: 05.55.63.93.00
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	: 05.55.63.35.95
- S.A.A.D. (accompagnement à domicile)	: 05.55.63.81.95
- Association d'aide à domicile	: 05.55.63.75.91
- Oxygène Multiservices (ménage, repassage à domicile)	: 05.55.89.46.84
- ELISAD	: 05.55.52.72.50
- Alcool Assistance	: 05.55.52.56.50

ÉTAT CIVIL**Ils nous ont quitté...**

Madame la Maire et le conseil municipal ont la tristesse de vous faire part du décès de M. Jacky AUDONNET, le 10 février 2021. Jacky avait travaillé pendant 35 ans au service de la commune et des Chapellois.

Nous avons également appris avec beaucoup de regret le décès de M. André LABERGERE, le 25 mars 2021.

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances à leurs familles.

- Mme Blanche-Renée JAMET a fêté ses 100 ans en 2020.
- Mme Charlotte TERRADE a fêté ses 90 ans en 2020.
- M. Jules CARTEAU a fêté ses 90 ans en 2020.
- M. Michel DEROUET a fêté ses 90 ans en 2020.

- Mme Marceline BEILAUD fêtera ses 100 ans fin 2021.
- M. Albert DELAGE fêtera ses 90 ans fin 2021.
- Mme Madeleine CARTEAU fêtera ses 90 ans fin 2021.

Le conseil municipal leur souhaite un bon anniversaire !



**VOTRE
CONSEIL
MUNICIPAL
EN 2021**



France-Muriel BLANCHE



Florian BOLGAR



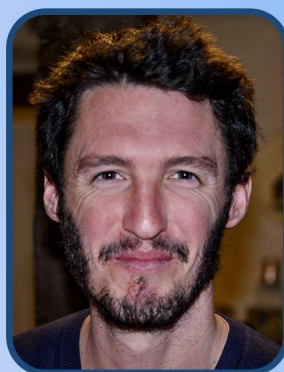
Jean-Marie BONNEFONT



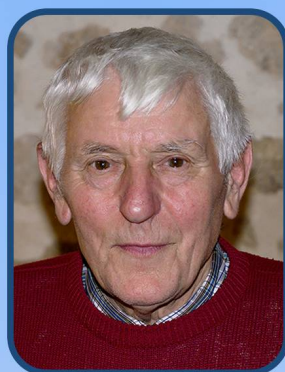
Aurélie BRIANT



Béatrice GOMES



Valentin GRASSET



Jean LE ROUX



Claude MAILLARD



Franck MARTIN



Jérôme PASDELOU



Michèle PICOTY